



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 2021/004

3 JUIN 2021

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 3 JUIN 2021**

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAZELLE Anne-Sophie

16 CLUZEAU Pascal

17 COINDEAU Lucien

18 COQUILLAUD Edouard

19 COUCAUD Nadège

20 CROCI Eliane

21 DAUVERGNE Frédéric

22 DESROCHES Bernadette

23 FAVRAUD Alain

24 GOURAUD Thierry

25 LANNETTE MICHAUT Vanessa

26 RAKOTOMAHEFA Vola

27 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

GRANET Thierry, vice-président

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/128 – MISSION LOCALE RURALE

DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE

CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que la communauté de communes Porte Océane du Limousin doit désigner deux titulaires et deux suppléants pour siéger à l'assemblée générale de la mission locale rurale,

Considérant que la communauté de communes Porte Océane du Limousin peut proposer, parmi les titulaires désignés, un ou deux candidats pour l'élection au poste d'administrateur du conseil d'administration de la mission locale rurale,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REQU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Antoine de la Roche-Beaucourt

99_DE-007-200059400-20210603-2021_128-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAZELLE Anne-Sophie

16 CLUZEAU Pascal

17 COINDEAU Lucien

18 COQUILLAUD Edouard

19 COUCAUD Nadège

20 CROCI Eliane

21 DAUVERGNE Frédéric

22 DESROCHES Bernadette

23 FAVRAUD Alain

24 GOURAUD Thierry

25 LANNETTE MICHAUT Vanessa

26 RAKOTOMAHEFA Vola

27 SADRY Benoît

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

GRANET Thierry, vice-président

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/130 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE – SERVICE ESPACES VERTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis donné par le comité technique,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Appréciation des services de la Préfecture
99_DE-087-200059400-20210603-2021_130-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAZELLE Anne-Sophie

16 CLUZEAU Pascal

17 COINDEAU Lucien

18 COQUILLAUD Edouard

19 COUCAUD Nadège

20 CROCI Eliane

21 DAUVERGNE Frédéric

22 DESROCHES Bernadette

23 FAVRAUD Alain

24 GOURAUD Thierry

25 LANNETTE MICHAUT Vanessa

26 RAKOTOMAHEFA Vola

27 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

GRANET Thierry, vice-président

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/129 – TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{ER} JUILLET 2021

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre la modification d'un poste par rapport au budget,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 8 avril 2021,

Considérant le départ à la retraite du Directeur des services techniques et afin de procéder à son remplacement,

Le président propose au conseil communautaire de créer au budget principal un poste d'ingénieur à temps complet et de modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit à compter du 1er juillet 2021 :

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/06/2021

Agglo des communes Porte Océane

99_DE-087-200050400-20210603-2021_129-DE

Epicerie solidaire, aires d'accueil							
Assistant socio-éducatif 2e classe	Médico-Sociale	A	1	1	1	-	
Adjoint technique principal 1ere classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	2	1	1		
Pôle loisirs							
Educateur des APS principal 1ère classe	Sportive	B	4	4	4		
Educateur des APS principal 2ème classe	Sportive	B	2	0			
Educateur des APS	Sportive	B	2	2	2		
Rédacteur principal 2ème classe	Administrative	B	2	2	2		
Rédacteur	Administrative	B	1	0	0		
Adjoint administratif principal de 1ere classe	Administrative	C	1	0			
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	3	2	1,8	1 (28/35)	
Adjoint administratif	Administrative	C	1	0			
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	2	0			
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	7	6	5,8	1 (28/35)	
Adjoint technique	Technique	C	6	3	1,8	1 (28/35)	Poste à 28/35ème vacant
Adjoint d'animation principal de 1ere classe	Animation	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Animation	C	1	0	0		
Adjoint d'animation	Animation	C	7	6	5,06	2 (17/35) 1 (19,5/35) 1 (15/35)	1 disponibilité
Ecole de musique							
Professeur d'enseignement artistique hors classe	Culturelle	A	1	0			
Professeur d'enseignement artistique	Culturelle	A	4	2	1,24	1 (4,75/20)	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	Culturelle	B	13	12	7,92	1 (3/20) 1 (13/20) 1(9/20) 1(13,5/20)	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	Culturelle	B	14	6	4,9	3(10/20) 1(5/20) 1(8/20) 1(15/20)	Poste à 5/20ème occupé par 1 contractuel en cdi
Assistant d'enseignement artistique	Culturelle	B	4	1	0,75	2 (10/20) et 1 (15/20)	
Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2e classe	Administrative	C	1	0			
Tourisme							

Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1		
Marchés publics							
Rédacteur	Administrative	B	1	0			
Adjoint administratif principal de 2e classe	Administrative	C	1	0			
Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1		
Entretien							
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	3	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	7	4	2,74	4/35 ^{ème} ; 22/35 ^{ème}	
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION							
ADS							
Attaché	Administrative	A	1	1	1		
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	B	1	0	0		
Rédacteur	Administrative	B	1	1	1		
Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	1	0	0		
Urbanisme							
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	B	2	1	1		
Rédacteur	Administrative	B	1	0	0		
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	3	1	1		
Adjoint administratif	Administrative	C	3	1	1		
Sous-Total emplois permanents			188	111	97,61		
EMPLOIS NON PERMANENTS							
Agenda 21							
Emplois civiques			1	0			
GPECT							
CDD chargé de mission	Administrative	A	1	1			
Bâtiments							
Apprenti			0	0			
Espaces verts							
Apprenti			1	1			
Sous-Total emplois non permanents			3	2			
TOTAL BUDGET PRINCIPAL			191	113			
BUDGET ORDURES MENAGERES							
EMPLOIS PERMANENTS							
Adjoint administratif	Administrative	C	2	2	2		
Adjoint administratif principal 2e classe	Administrative	C	1	1	1		
Technicien principal 1ère classe	Technique	B	1	1	1		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	2	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		

RECU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Appréciation de l'inspecteur

99_DE-087-200059400-20210603-2021_129-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELLE Anne-Sophie

17 CLUZEAU Pascal

18 COINDEAU Lucien

19 COQUILLAUD Edouard

20 COUCAUD Nadège

21 CROCI Eliane

22 DAUVERGNE Frédéric

23 DESROCHES Bernadette

24 FAVRAUD Alain

25 GOURAUD Thierry

26 LANNETTE MICHAUT Vanessa

27 RAKOTOMAHEFA Vola

28 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à Thierry GRANET, vice-président

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/131 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE
OPERATION IDENTIFIEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - II DE LA LOI N°84 -53 DU
26/01/1984
CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir : accompagnement des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité fortes sur leur

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/06/2021

Agglo/Adm. Services Fonction. des Is

00_DE-007-200059400-20210603-2021_131-DE

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin

Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 4 juin 2021

Le Président

Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Ass. 131-DE-200059400-20210603-2021_131-DE

22_DE-007-200059400-20210603-2021_131-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELLE Anne-Sophie

17 CLUZEAU Pascal

18 COINDEAU Lucien

19 COQUILLAUD Edouard

20 COUCAUD Nadège

21 CROCI Eliane

22 DAUVERGNE Frédéric

23 DESROCHES Bernadette

24 FAVRAUD Alain

25 GOURAUD Thierry

26 LANNETTE MICHAUT Vanessa

27 RAKOTOMAHEFA Vola

28 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à Thierry GRANET, vice-président

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/132 – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

99_SE-037-2000094 00-202106 03-2021_132-DE

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N.

2/ Les bénéficiaires :

L'IFSE et le CIA sont applicables aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

3/ La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque emploi ou cadre d'emploi est réparti entre différents groupes de fonctions. Ces groupes sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
 - . du niveau d'encadrement (responsabilité d'une direction, d'un service, encadrement de proximité),
 - . de l'encadrement et de la coordination d'une équipe,
 - . de l'élaboration et du suivi de dossiers stratégiques,
 - . de la conduite de projets,
 - . Etc.
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, notamment au regard :
 - . de la maîtrise de compétences « rares »,
 - . de la complexité,
 - . du niveau de qualification requis,
 - . de l'autonomie,
 - . de l'initiative,
 - . Etc.
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel, notamment au regard :
 - . des responsabilités particulières,
 - . de la forte polyvalence,
 - . de la disponibilité,
 - . des déplacements,
 - . des horaires décalés,
 - . Etc.

Montants maximums de l'IFSE et du CIA par filière, cadre d'emploi et groupe de fonction

Filière administrative

Groupes de fonction par cadre d'emploi	Critères professionnels liés aux fonctions, technicité, expertise	Montant maximal annuel de l'IFSE	Montant maximal annuel du CIA
Attachés (A)			
Groupe 1	Directeur général des services	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Directeur	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	Directeur adjoint	25 500 €	4 500 €
Groupe 4	Chef de service, référent	20 400 €	3 600 €
Rédacteurs (B)			
Groupe 1	Directeur adjoint Chef de service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Chef d'équipe Assistant	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Référent Agent	14 650 €	1 995 €
Adjoint administratif (C)			
Groupe 1	Chef de service Chef d'équipe Assistant	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Référent Agent	10 800 €	1 200 €

Filière technique

REQU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Agence de la Fonction Publique

93_SE-037-200059400-20210603-2021_132-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente
LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/133 - BUDGET ANNEXE EAU DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/087 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget eau afin de prévoir des crédits complémentaires en section de fonctionnement pour constater les dégrèvements consentis,

Le chapitre 67 sera abondé de 20 000 € par un virement du chapitre 022 (dépenses imprévues) du même montant.

L'ensemble des modifications proposé peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses			
Chapitre	BP 2021	DM 1	Après DM
67	40 000 €	+ 20 000 €	60 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021.

Agence régionale de l'eau de la région Nouvelle-Aquitaine

99_SE-087-2000524 00-2021 06 03-2021_133-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/134 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/088 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget assainissement afin de prévoir des crédits complémentaires en section de fonctionnement pour constater les dégrèvements consentis,

Le chapitre 67 sera abondé de 10 000 € par un virement du chapitre 022 (dépenses imprévues) du même montant.

L'ensemble des modifications proposé peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses			
Chapitre	BP 2021	DM 1	Après DM
67	30 000 e	+ 10 000 €	40 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Agglo. des communes Porte Océane du Limousin

99_DE-087-200059400-20210603-2021_134-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/135 - BUDGET ANNEXE SPANC

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n 2021/089 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget SPANC afin de fixer le montant du chapitre 022 (dépenses imprévues) à 7,5% maximum des dépenses réelles de fonctionnement,

Le chapitre 022 sera diminué de 2 659 €, et le chapitre 011 sera en contrepartie abondé de la même somme.

L'ensemble des modifications proposé peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement- Dépenses			
Chapitre	BP 2021	DM 1	Après DM
011	7 000 €	+ 2 659 €	9 659 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Ass. Intercommunale Limousine

99_DE-087-200059400-20210603-2021_135-DF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

***** PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

***** EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/136 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/086 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget ordures ménagères afin de compléter les écritures relatives aux reprises sur amortissements antérieurs,

Le chapitre 040 en dépense d'investissement doit être augmenté de 11 600 €, l'équilibre de la section se fera par l'augmentation du chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) du même montant.

En section de fonctionnement, le chapitre 023 en dépense (virement à la section d'investissement) doit être augmenté à l'identique, soit de 11 600 €. Il sera abondé par un virement de crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues).

Enfin, le chapitre 042 en recettes sera abondé de 100 € par un virement de crédit du chapitre 013 du même montant.

L'ensemble des modifications proposé peut se résumer comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

99_DE-007-200059400-20210503-2021_136-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/137 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES ROCHERS DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/093 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget Lotissement les Rochers,

En effet le montant prévu pour l'étude géotechnique s'avère insuffisant, aussi, il convient d'abonder le chapitre 011 de 100 € par un virement du chapitre 65 du même montant.

L'ensemble des modifications proposé peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses			
Chapitre	BP 2021	DM 1	Après DM
65	26 661 €	- 100 €	26 561 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

2021-06-04 10:00:00
2021-06-04 10:00:00

2021-06-04 10:00:00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/138 - BUDGET GENERAL EFFACEMENT DE DETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que M. le Trésorier de Saint-Junien a informé M. le Président de la CCPOL qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes suite à des liquidations judiciaires avec clôture pour insuffisance d'actif ou à des décisions d'effacement de dette dans le cadre d'une procédure de surendettement,

L'extinction de créances concerne les exercices 2013 à 2020 pour un montant total de 1 728,00 € dont le détail est le suivant :

N° dossier	Motif	Nature de la créance	Exercice	Montant
01/2021	Surendettement	Séjour aire accueil	2019 à 2020	896,00 €
02/2021	Surendettement	Séjour aire accueil	2013 à 2018	832,00 €
Total				1 728,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Approuvé en conseil d'administration

90_5E-037-2000504 00-20210602-2021_138-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/139 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES EFFACEMENT DE DETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que M. le Trésorier de Saint-Junien a informé M. le Président de la CCPOL qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes suite à des liquidations judiciaires avec clôture pour insuffisance d'actif ou à des décisions d'effacement de dette dans le cadre d'une procédure de surendettement,

L'extinction de créances concerne les exercices 2010 à 2020 pour un montant total de 10 661,12 € dont le détail est le suivant :

N° dossier	Motif	Nature de la créance	Exercice	Montant
01/2021	Surendettement	Redevance om	2019 et 2020	250,50 €
02/2021	Surendettement	Redevance om	2014 et 2015	121,99 €
03/2021	Surendettement	Redevance om	2014 à 2015	480,88 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/06/2021

Direction départementale de l'équipement

2021_087-2000594 00-20210503-2021_139-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/140 – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES AUTRES SERVICES ET PRESTATIONS DIVERSES

Vu les besoins annuels recensés par les services techniques pour l'entretien des réseaux, le nettoyage des réservoirs d'eau potable, l'inspection télévisée des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales,
Considérant que les prestations nécessitent la mise à disposition d'un hydrocureur et du personnel, et ponctuellement de l'équipement permettant l'inspection télévisée des réseaux,
Considérant l'échéance de l'accord-cadre en cours d'exécution qui est fixée au 30 novembre 2021,
Considérant les besoins exprimés par les services de la commune de Saint-Junien qui portent sur des prestations diverses nécessitant l'intervention ponctuelle d'un hydrocureur pour l'entretien et la désinfection d'installations et équipements,
Considérant l'opportunité de mutualiser certaines prestations en constituant un groupement de commandes en référence aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Agglo. de la Région Limousine

22_DE-037-200059400-20210603-2021_140-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoît

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente
LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/141 – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES SERVICES DE TELECOMMUNICATION FIXES ET ACCES INTERNET

Vu les besoins de l'ensemble des services communautaires en téléphonie fixe et accès internet, et l'échéance de l'accord-cadre en cours d'exécution lié à ces prestations au 31 décembre 2021,

Considérant les besoins identiques exprimés par les services de la commune de Saint Junien, et l'opportunité de mutualiser les achats en constituant un groupement de commandes afin de bénéficier d'économies d'échelle et préciser les fonctionnalités attendues dans un même cahier des charges,

Considérant l'obligation d'établir une convention constitutive du groupement en référence aux dispositions de l'article L.2113-7 du Code de la commande publique, qui déterminera les besoins propres à la collectivité et à l'établissement public avec des seuils de commandes annuelles,

Considérant la nécessité de désigner le coordonnateur du groupement chargé de centraliser les besoins annuels et d'engager une consultation en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique pour l'attribution d'un accord-cadre,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

93_DE-087-200059400-20210603-2021_141-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/142 – GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS)
FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE
ANNEE 2021**

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59,

Vu la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

Vu les articles 1530 bis et 1639 A du Code Général des Impôts (CGI),

Vu la délibération n°2019/206 du 26 septembre 2019 instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire à compter de l'année 2020,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 04/06/2021

Appréhension des Emissions

99_DE-007-20059400-20210603-2021_142_R-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoît

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente
LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/143 – PROJET DE LA COMMUNE DE SAINT-AUVENT D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE DE TYPE MARPA (MAISON D'ACCUEIL RURAL POUR PERSONNES AGEES) REALISATION D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Considérant le projet de construction de la commune de Saint-Auvent d'un ensemble de logements adaptés et destinés aux seniors : résidence autonomie de type MARPA,

Considérant la proposition de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin de procéder à la réalisation d'une étude d'opportunité visant à établir les besoins et attentes des personnes âgées de plus de 70 ans résidant sur les territoires des communautés de communes Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin,

Considérant que la charge financière de cette étude incombera dans son intégralité à la commune de Saint-Auvent,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

98_DE-087-2000594 00- 20210603-2021_143-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/144 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE »

L'association « Les Amis de la Bibliothèque » de Saint-Martin-de-Jussac organise chaque année, en plus de ses activités habituelles, une manifestation « Journée du Livre », qui regroupe de nombreux auteurs locaux et attire un large public.

Les montants des subventions allouées aux associations du territoire au début de l'année 2020 avaient tenu compte de l'annulation prévisible de nombreuses manifestations en raison de la crise sanitaire. Ainsi, le montant de la subvention des Amis de la Bibliothèque avait été fixé à 800 €, au lieu de 1600 € pour les années précédentes.

Toutefois, la Journée du Livre avait fait partie des rares manifestations maintenues et avait été organisée le 9 mars 2020. Les frais d'organisation n'avaient donc pas pu être couverts par la subvention.

Lors du dernier conseil communautaire, le montant des subventions 2021 avait été reconduit pour de nombreuses associations, notamment pour les « Amis de la Bibliothèque ».

L'association « Les amis de la Bibliothèque » sollicite donc une subvention complémentaire qui lui permettra de faire face aux frais occasionnés par l'édition précédente et de financer la prochaine édition de la Journée du Livre, prévue en septembre 2021.

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/06/2021

Direction Générale de l'Équipement
29_DE-087-20000000-20210603-2021_144-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/145 – ACQUISITION DE PARCELLES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ZONE INDUSTRIELLE DE BOISSE

Par délibération en date du 6 février 2020, le conseil municipal de la commune de Saint-Junien a décidé, à l'unanimité, de procéder, après enquête publique, à l'aliénation de deux chemins ruraux situés à Grand Boisse et Le Pavillon au profit de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.

Madame VINCENT, géomètre expert à Saint-Junien a dressé un document d'arpentage en date du 12 août 2020. Suite aux opérations de bornage, les parcelles nouvellement créées sont les suivantes :

- parcelle CY n° 402 d'une superficie de 646 m² devenant propriété de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.
- parcelle CY n° 403 d'une superficie de 2 271 m² devenant propriété de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/06/2021

Appréhension des Fiches de

20_DE-037-200059400-20210603-2021_145-DE

Une attestation de ce contrat sera transmise au service de la communauté de communes. Les mêmes garanties devront être prises par la communauté de communes.

ARTICLE 11 – DATE D'EFFET ET DUREE

La présente convention prend effet au début du mandat électoral et pour toute sa durée

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La mise à disposition du service de la communauté de communes auprès de la commune donnera lieu à une rémunération qui sera calculée selon un ratio pondérant les actes d'urbanisme selon leur nature, à savoir :

Permis de construire : 194,50 €
Certificat d'Urbanisme opérationnel (Type b) : 77,80 €
Déclaration Préalable Travaux : 136,15 €
Déclaration Préalable Lotissements : 155,60 €
Permis d'Aménager : 272,30 €
Permis de Démolir : 155,60 €

ARTICLE 13 – RESILIATION

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment, par l'une ou l'autre partie à l'issue d'un préavis de 3 mois à compter de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 – ELECTION DE DOMICILE ET LITIGES

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.
Pour tout litige concernant l'interprétation et/ou l'exécution des présentes, que les parties ne pourraient résoudre à l'amiable, il est fait attribution des compétences du Tribunal administratif de Limoges.

Fait à Saint-Junien, le 4 juin 2021

Pour la communauté de communes Porte
Océane du Limousin

Le Président,

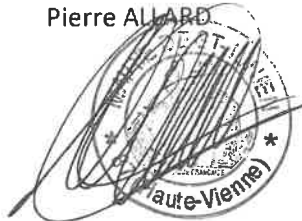
Pierre ALLARD



Pour la ville de Saint-Junien,

Le Maire,

Pierre ALLARD



Notifié et certifié exécutoire le 4 juin 2021,
Mentions légales certifiées exactes,
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/147 – PORTE OCEANE DU LIMOUSIN/COMMUNE DE SAINT-JUNIEN
SERVICE URBANISME ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-4-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la compétence urbanisme : « Aide technique pour les instructions du droit des sols aux communes membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin par voie de convention »,

Considérant que cette compétence a entraîné le transfert de droit du service urbanisme - Autorisation du Droit des Sols (ADS) de la commune de Saint-Junien auprès de la communauté de communes,

Considérant :

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/06/2021

Antoine LAFITE

99_DE-037-200059400-20210603-2021_147-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/148 – MAISON DE LA RESERVE – ESPACE METEORITE PAUL PELLAS

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PARTIE TRAVAUX DU PROJET DE RESTAURATION
DANS LE CADRE DU PLAN « FRANCE RELANCE » DE L'ETAT

Considérant la convention fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle nationale de l'astrolème de Rochechouart-Chassenon entre la Porte Océane du Limousin et l'Etat,

Considérant le plan d'actions 2021 du service réserve naturelle,

Considérant le courrier de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (en annexe) du 23 février 2021 qui déclare le projet cité en objet éligible au financement exceptionnel et temporaire « France Relance » pour un montant de 40 000,00 €,

Considérant qu'il convient de formuler la demande de subvention afin de prendre rang pour la réservation et l'engagement des crédits,

Vu le plan de financement prévisionnel pour la partie travaux du projet de restauration de la maison de la réserve – Espace météorite Paul Pellas,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Appréciation des services

99_DE-087-200059400-20210603-2021_148-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoît

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/149 – MAISON DE LA RESERVE – ESPACE METEORITE PAUL PELLAS
BOUTIQUE ET BILLETERIE
MISE A JOUR DES TARIFS 2021

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la maison de la réserve – Espace météorite Paul Pellas, à compter du 10 juin 2021,

Considérant la publication du livre « Cœur de Pierre » et son intégration à la liste des marchandises,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE de fixer les tarifs comme indiqué dans l'annexe à la présente délibération, à compter du 10 juin 2021,

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/06/2021

93_05-037-200059400-20210603-2021_149-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/150 – GITE INTERCOMMUNAL A SAINT-MARTIN-DE-JUSSAC
TARIFS 2022

Considérant la compétence « promotion du tourisme : création, aménagement, gestion et entretien de gîtes », inscrite dans les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,
Considérant le partenariat avec Gîtes de France,
Considérant que, dans le cadre de la location des gîtes, la tarification dépend des saisons, fixées par gîtes de France,
Considérant l'avis de la commission « Développement Touristique » du 18 mai 2021,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE
le 04/06/2021

98_DE-037-200009400-20210603-2021_150-DE

Gîtes Intercommunaux de La Chassagne

Tarifs à partir du 9 janvier 2022

Tarif locations Mise à disposition d'un drap housse et taies d'oreillers par lit			
T3	THS – TTHS	HS	BS – MS – Vacances de Noël
SEMAINE	494 €	435 €	270 €
WEEK-END 2 NUITS			137 €
NUITEE			85 €
Nuit supplémentaire au prorata de la semaine en cours	1/7ème semaine	1/7ème semaine	1/7ème semaine
MOIS			587 €
T4	THS – TTHS	HS	BS – MS – Vacances de Noël
SEMAINE	521 €	459 €	297 €
WEEK-END 2 NUITS			165 €
NUITEE			112 €
Nuit supplémentaire au prorata de la semaine en cours	1/7ème semaine	1/7ème semaine	1/7ème semaine
MOIS			651 €

Tarifs hébergement et options à destination des randonneurs, pour une personne en hébergement partagé. Drap housse et taies d'oreillers compris			
Hébergement à la nuit	Option panier repas du soir	Option petit déjeuner	Option panier pique-nique
18.50 €	15 €	7 €	8 €

Tarif hébergement à destination des groupes de 20 personnes et plus, pour une personne en hébergement. Drap housse et taies d'oreillers compris	
Hébergement à la nuit	Sauf Juillet et Août (exceptés début Juillet et fin Août si les gîtes sont disponibles)
17 €	

Tarifs prestations et services en option			
Forfait ménage	Laverie	Drap plat par lit	Linge de toilette
87.50 €	4 €	5 €	6.50 €
Linge abîmé, taché, brûlé, égaré, ... Équipement cassé, perdu, détérioré, ... : sur facturation			

Tarif caution T3 et T4 : 216,00 €

Promotions	
à partir de 2 semaines consécutives (hors promotions)	Remise 10 %
En Haute Saison, Très Haute Saison, et Très Très Haute Saison, si les gîtes représentent moins de 50% de locations (0 à 7 gîtes) sur une ou plusieurs semaines, il sera éventuellement possible d'appliquer les promotions proposées par Gîtes de France.	De 10 %, 20 % mais remise limitée à 30 % maximum
Toute l'année, les promotions Gîtes de France pourront aussi être appliquées sur la semaine ou les week-ends.	De 10 %, 20 % mais remise limitée à 30 % maximum
Une fois dans l'année, pour les usagers revenant d'une année sur l'autre (années consécutives) ou sur le 3 ^{ème} séjour dans l'année	Remise de 5%

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/151 – GITES INTERCOMMUNAUX DE LA CHASSAGNE A VIDEIX TARIFS 2022

Considérant la compétence « promotion du tourisme : création, aménagement, gestion et entretien de gîtes », inscrite dans les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Considérant le partenariat avec Gîtes de France,

Considérant que dans le cadre de la location des gîtes, la tarification dépend des saisons, fixées par gîtes de France,

Considérant le développement des circuits de randonnées, la « Grande Boucle du Parc » et « Véloroutes et Voies vertes »,

Considérant l'adhésion des gîtes de la Chassagne à Videix au réseau « Accueil Randonnées »,

Considérant que dans le cadre des locations des gîtes de la Chassagne, un incident technique peut arriver au cours du séjour,

Considérant la nécessité de prévoir les conditions d'annulation d'une réservation,

Considérant l'avis favorable de la commission développement touristique du 18 mai 2021,

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/06/2021

Antenne de contact Urbanisme

99_DE-087-200059400-20210603-2021_151-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 27
Votes contre	: 0
Abstentions	: 4

2021/152 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) TERRES DE LIMOUSIN

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ ET DESIGNATION DU

REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À LA COMMISSION DU CONTRÔLE
ANALOGUE

Le conseil communautaire a délibéré le 19 Novembre 2021 en faveur de l'adhésion de la communauté de communes à la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique afin de mettre en œuvre une stratégie de valorisation et de développement touristique,

Cette SPL, désormais "S.P.L. Terres de Limousin" au capital social de 2 750 000 euros dont le siège social est domicilié au 11 rue François Chénieux à Limoges a été régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 03 mai 2021, Conformément aux statuts adoptés lors de l'assemblée générale constitutive de la société le 29 avril 2021, celle-ci assure, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, dans le cadre des contrats conclus avec ces derniers, une mise en œuvre de la stratégie de valorisation et de développement touristique sur la base des quatre axes suivants :

REÇU EN PRÉFECTURE

le 04/06/2021

Approuvé par le Président

99_DE-037-200059400-20210503-2021_152-DE

- de représentants de la Société : le président et 5 administrateurs de la SPL (ne représentant pas la même collectivité ou groupement) désignés par le conseil d'administration.

Les représentants des actionnaires au sein de la commission s'engagent à la plus grande assiduité.

La présidence de la commission est dévolue à l'actionnaire majoritaire de la société. Ses membres peuvent s'adjoindre le cas échéant les services de toute personne qu'ils jugeront utile, et notamment les techniciens des collectivités ou groupements actionnaires. Le directeur exécutif de la Société y assiste systématiquement. La présence du représentant de la collectivité ou du groupement concerné par toute opération soumise à l'examen de la commission est par ailleurs impérative.

Au regard des dispositions évoquées ci-dessus, il est proposé que la communauté de communes Porte Océane du Limousin approuve le règlement intérieur de la SPL Terres de Limousin tel qu'il figure en annexe de la présente délibération et désigne son représentant à la commission du contrôle analogue.

Par ailleurs, il est nécessaire d'autoriser le représentant désigné par la communauté de communes au conseil d'administration de la SPL Terres de Limousin à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la communauté de communes, dans le cas où le Conseil d'administration le désignerait à cette fonction et de percevoir dans le cadre de cette fonction une indemnité ou des avantages particuliers dans la limite d'un montant maximum de 5 000 € par an.

Vu les lois n° 2010-559 du 28 mai 2010 et n° 2019-463 du 17 mai 2019,

Vu les articles L.1111-4, Article L1524-5 et L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de communes n°2020/240 du 19 novembre 2021 approuvant l'adhésion en tant qu'actionnaire à la SPL dédiée au développement touristique, désormais immatriculée sous la dénomination sociale S.P.L. « Terres de Limousin »,

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment l'exercice de la compétence tourisme,

Vu les statuts définitifs de la S.P.L. Terres de Limousin en date du 29 avril 2021,

Vu le règlement intérieur de la S.P.L. Terres de Limousin figurant en annexe 1 de la présente délibération,

Le conseil communautaire,

Après délibération,

- APPROUVE le règlement intérieur de la S.P.L. Terres de Limousin figurant en annexe 1 de la présente délibération,

-DESIGNE Monsieur Edouard COQUILLAUD comme représentant de la communauté de communes à la commission du contrôle analogue de la S.P.L. Terres de Limousin,

- AUTORISE le représentant désigné par la communauté de communes au conseil d'administration de la S.P.L. terres de limousin à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la communauté de communes, dans le cas où celui-ci le désignerait à cette fonction,

- AUTORISE le représentant désigné par la Communauté de communes au Conseil d'administration de la S.P.L. Terres de Limousin dans le cas où celui-ci le désignerait en tant que Président du Conseil d'administration, à percevoir une indemnité ou des avantages particuliers dans la limite d'un montant maximum de 5 000 € par an,

- AUTORISE le président de la communauté de communes à prendre ou signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 4 juin 2021

Le Président,

Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/06/2021

Attestation de dépôt en préfecture

99_DE-037-200059400-20210603-001_050_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/153 – RENOUELEMENT D'ADHESION A L'ASSOCIATION ALIENOR.ORG DU CONSEIL DES MUSEES POUR LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'INVENTAIRE DU FONDS MOBILIER CUIR

Considérant la mise en place d'un budget sur la conservation attachée au projet de la cité du cuir et l'embauche d'un chargé d'étude et d'inventaire depuis juin 2017, la collectivité a opté pour l'utilisation d'un logiciel d'inventaire professionnel, qui permet l'inventaire du fonds mobilier cuir,

Considérant que le conseil des musées œuvrant sur la Nouvelle Aquitaine a créé un outil d'inventaire muséal en commun, sous la forme d'une web-application appelée Alienor.org.,

Considérant l'adhésion de la communauté de communes à la plateforme d'inventaire Alienor.org pour la période 2018-2020,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

44243-2021-06-03-2021_153-DE

99_DE-027-200059400-20210603-2021_153-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoît

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente
LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/154 – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL JEAN FERRAT
TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021**

Les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Jean Ferrat pourraient être fixés comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- tarif 1 : enfants et étudiants dont un des parents est contribuable sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Chœur d'enfants seul	27,00	€
Atelier chant / chanson	60,00	€
Atelier chant / chanson – parrainage	42,00	€
Initiation – Orchestre seul	65,00	€
1 ^{er} instrument - 1 ^{er} enfant/étudiant	109,00	€

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

99_DE-087-200 0594 00-202106.03-2021_154-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/155 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT INTERCOMMUNAL A CHAILLAC-SUR-VIENNE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE, POUR LA PRESTATION DE SERVICE 'ACCUEIL
PERISCOLAIRE'**

Considérant les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin et notamment la gestion et l'entretien de l'accueil de loisirs situé à Chaillac sur Vienne,

Considérant que dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements de loisirs,

Considérant qu'à ce titre, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne propose de contractualiser son engagement à l'égard de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), situé à Chaillac-sur-Vienne par le biais d'une convention pour les mercredis de la période scolaire,

Considérant que la communauté de communes s'engage à respecter auprès du public, les éléments suivants :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2021

Antenne des services de l'Etat de Chaillac

99_DE-037-200059400-20210603-2021_155-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 3 juin 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 CALENDREAU Laëtitia

8 VOUZELLAUD Raymond

9 HABRIAS Fabien

10 GRANET Thierry

11 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

12 BALESTRAT Yoann

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DAUVERGNE Frédéric

24 DESROCHES Bernadette

25 FAVRAUD Alain

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 RAKOTOMAHEFA Vola

29 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente
LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

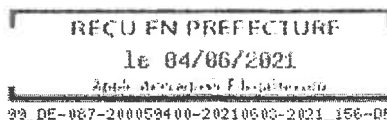
Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/156 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT INTERCOMMUNAL
PAIEMENT DES FAMILLES PAR LE BIAIS DE TICKETS CESU**

Considérant le dispositif ticket CESU (Chèques Emploi Service Universel préfinancés) destiné à aider financièrement les familles appartenant à la Fonction Publique d'Etat pour les frais de garde de leurs enfants de 0 à 6 ans,
Considérant la demande de certaines familles pour régler les factures de l'accueil de loisirs intercommunal par des tickets CESU

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- VALIDE le paiement des séjours à l'accueil de loisirs par CESU,



DÉCISIONS

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est porté à la connaissance de l'assemblée communautaire qu'en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2020, aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été amené à prendre des décisions relatives :

. à l'attribution du contrat de mise en conformité du règlement général sur la protection des données (RGPD) au cabinet Gaia Connect, pour une durée de quatre ans, à compter du 15 avril 2021 d'un montant de 2 325,00 euros HT pour la première année, avec une révision de prix prévue au 1er janvier de chaque année. Un renouvellement pour une reconduction tacite pour une période de douze mois est prévu, à la fin de la période initiale, sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder 60 mois – Décision n° 2021/51 du 7 avril 2021 ;

. à la signature d'une convention de prestation de services avec la commune de Rochechouart relative à l'intervention des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (E.T.A.P.S) de la CCPOL pour l'encadrement d'une activité VTT avec les enfants fréquentant l'ALSH de Babaudus pendant les vacances scolaires. Le coût horaire s'élève à 22,13 euros par heure et sera facturé à chaque fin de mois. Les frais de déplacements des ETAPS seront remboursés à la CCPOL pour un montant de 6,38 euros par séance à Rochechouart et 2,9 euros par séance à la base VTT à Saint Martin de Jussac. Les recettes seront affectées à l'exercice en cours – Décision n° 2021/120 du 9 avril 2021 ;

. à la signature une convention avec le CREPS de Poitiers relative à une mise à disposition du bassin sportif et d'une salle de squash les 12, 13 et 14 avril 2021 dans le cadre d'une formation diplômante au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A). Le coût horaire s'élève à 15 euros par heure et par ligne d'eau. Le besoin est de 4 lignes d'eau pendant 10 heures soit 600 euros. Les recettes seront affectées à l'exercice en cours – Décision n° 2021/121 du 9 avril 2021 ;

. à la signature d'une convention avec le Comité Montagne Escalade Limousin représenté par son Président en exercice, Monsieur Guillaume PITOUS, relative à la mise à disposition gratuite du complexe sportif d'Oradour sur Glane, et notamment le mur d'escalade, pour deux séances de formation des bénévoles du sport, le samedi 24 avril 2021 et le dimanche 25 avril 2021 – Décision n° 2021/122 du 20 avril 2021 ;

. à la signature d'une convention avec le CREPS de Poitiers dans le cadre du CAEPMNS du 10 au 12 mai 2021. Le coût pour la communauté de communes Porte Océane du Limousin s'élève à 510 euros TTC – Décision n° 2021/123 du 23 avril 2021 ;

. à la signature d'une convention avec l'association « La Marguerite » pour un cours d'activité physique adaptée avec mise à disposition gratuite du bassin ludique et d'un MNS, du 1er mai 2021 jusqu'au 30 juin 2022 TTC – Décision n° 2021/124 du 30 avril 2021 ;

. à la signature d'une convention avec le centre de gestion de la Haute-Vienne pour la réalisation de l'extraction de données RH de la base CIRIL du centre de gestion. Le remboursement par la communauté de communes au centre de gestion est fixé forfaitairement à 1 500 € HT soit 1 800 € TTC – Décision n° 2021/125 du 3 mai 2021 ;

Information portée à la connaissance de l'assemblée
communautaire le 3 juin 2021,
Le Président.

